



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 6 août 2018.

Communiqué de presse

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2018 / 2019

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite pour l'année universitaire 2018 / 2019.

D'un montant annuel de 2 000 €, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B.

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC +3) ou B (BAC).

Les candidats se préparant seuls sont éligibles à ce dispositif sous réserve d'être inscrit à une formation à distance dans un organisme proposant des cours de préparation aux concours administratifs. Ils annexeront obligatoirement à leur dossier la charte de tutorat dûment signée par le demandeur et le tuteur encadrant les obligations respectives de chacun.

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, de leurs difficultés sociales, avec une attention plus particulière pour les personnes étant domiciliées et/ou ayant été scolarisées en quartier prioritaire politique de la ville ou en zone rurale à revitaliser.

Le paiement de l'allocation, effectué en deux versements, est conditionné à la préparation assidue de concours. Des attestations d'assiduité devront être fournies.

L'allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux.

Les dossiers de demande, accompagnés de la charte de tutorat pour les candidats en préparation libre, sont à télécharger sur le site Internet de la Préfecture <http://www.haute-marne.gouv.fr/> et à retourner au plus tard le 28 septembre 2018 délai de rigueur à Madame le Préfet de la Haute-Marne- 89, rue Victoire de la Marne – 52000 CHAUMONT

Les dossiers hors délai et incomplets ne seront pas pris en compte.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55